



Humidité dans une constrution aménagée en maison d'habitation

Par **bobybob**, le **02/03/2008** à **22:00**

J'ai acheté une maison qui s'avère être humide. Après avoir agis sur tout ce qui me semblait pouvoir provoquer cette humidité(vérification de la toiture, des tous les écoulements, des canalisations d'eau, rebouchage des trous le long du trottoir dans la rue attenante à la maison, j'ai trouvé complètement par hasard la provenance de cette humidité.
Les parpaings du sous-sol enterré ne sont pas recouvert de ciment et encore moins de produit isolant de l'humidité.Ils sont à nus dans la terre et pompent ainsi toute le ruissellement de l'eau.
S'agit il là d'un vice caché, quels sont les recours sachant que l'achat remonte à novembre 2005 ?
Merci de vos réponses